



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Plan d'investissement dans les compétences 2018-2022

Décembre 2018

Un plan pluriannuel d'investissement (2018-2022) *pour libérer les leviers « innovation » de la croissance*

- **Accélérer la transition écologique** -> 20,1 milliards
 - Rénovation thermique des bâtiments
 - Investir dans le transport durable
 - Développer les énergies renouvelables
- **Soutenir l'innovation** -> 13,1 milliards
 - Innovation dans l'industrie et les services
 - Valoriser la recherche d'excellence
 - Transformation des filières agricoles et alimentaires
- **Édifier une société de compétences** -> 14,6 milliards
 - Rendre l'accès à l'emploi à 2 millions de personnes -> 13,8 milliards
 - Innovation dans l'Éducation nationale
 - Mettre fin aux parcours d'échec dans l'université
- **Faire entrer l'administration dans l'ère du numérique** -> 9,3 milliards

*Plan
d'investissement
dans les
compétences*

Vue d'ensemble du plan d'investissement dans les compétences

En quelques chiffres :

- ✓ 14 programmes validés en 2018 et 55 conventions engagées.
 - Soit 1,443 Md€ d'engagements prévisionnels (95% des AE disponibles).

- ✓ Environ 825 000 entrées en formation dans les programmes soutenus financièrement par le plan d'investissement dans les compétences en 2018
- ✓ Environ 116 000 entrée en accompagnement (hors GEIQ) dans les programmes soutenus financièrement par le plan

Pourquoi un Plan d'investissement dans les compétences ?

Notre pays connaît aujourd'hui, comme l'ensemble des pays de l'OCDE, **une ère de transformation sans précédent, liée à la globalisation des marchés, au développement du numérique, à la transition écologique.**

La rapidité de l'évolution des métiers menace d'obsolescence les savoir-faire de nombreux actifs :

- environ 10% à 20% des emplois sont menacés de disparition par l'automatisation des tâches entraînée par la robotisation / automatisation ;
- autant seront créés;
- 50% seront profondément transformés dans les dix ans qui viennent.

Pourquoi un Plan d'investissement dans les compétences ?

Dans ce contexte, les personnes les moins qualifiées sont celles qui ont le plus fort risque d'être distancées au moment de la reprise de la croissance.

- **Le chômage est très fortement lié au manque de qualification :**
 - parmi les demandeurs d'emploi, plus d'un million d'entre eux disposent d'un niveau de qualification < au niveau V, auxquels il faut ajouter près d'un million de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus de niveau V bis et IV ;
 - 13 % des jeunes de moins de 26 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET), soit un peu plus d'un million de jeunes de - 26 ans.
- **La non détention des savoirs de base et compétences numériques est un facteur aggravant :**
 - 2,5 millions de personnes âgées de 18 à 65 ans en France métropolitaine vivent des situations d'illettrisme, dont 250 000 sont au chômage ;
 - Près d'un jeune sur dix est en difficulté de lecture en métropole et un sur trois en Outre-mer.
- **Un effet Quartier affecte les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes résidant dans les QPV :**
 - le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que dans l'ensemble du territoire.

Un plan pluriannuel d'investissement dans les compétences

Un Plan pluriannuel d'investissement dans les compétences de 15 milliards d'euros qui traduit la volonté d'inscrire la France dans la société des compétences et de favoriser la transformation du système de formation.

Deux objectifs majeurs :

1. **Toucher les publics exclus** pour les préparer aux évolutions de demain : **protéger les plus fragilisés sur le marché du travail en accompagnant et en formant en 5 ans un million de chômeurs peu qualifiés et un million de jeunes NEET**
2. **Accélérer par l'investissement les transformations du système de formation professionnelle**, en le centrant sur l'individu et en le rendant plus lisible, plus accessible, plus agile et plus innovant.

Les ambitions du Plan d'investissement dans les compétences

Les programmes du Plan d'investissement répondent aux ambitions d'un ou plusieurs des **3 axes d'intervention du plan** :

Axe 1 - « Mieux voir pour mieux orienter la formation », à la fois les programmes et achats de formation et les parcours des personnes , à travers le soutien à des outils et à des démarches d'analyse des évolutions des besoins de compétences ;

Axe 2 - « Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi » , renouvelés dans leur format et dans leur contenu, dans l'optique de renforcer le continuum emploi formation ;

Axe 3 – « Innover et transformer par l'expérimentation » en matière de formation professionnelle et d'accompagnement, à travers des appels à projets d'innovations.

Les 3 leviers d'action du plan d'investissement dans les compétences

1. La **déclinaison principale** du Plan repose sur **l'échelon régional** :
 - Une **contractualisation pluriannuelle 2019-2022** aboutira à la signature de **Pactes régionaux et ultramarins d'investissement dans les compétences** ;
 - qui prend la suite de la phase d'amorçage 2018 ;
 - et se nourrira des actions de repérage calibrées au plan national et lancées par les services de l'État en région.
2. En complément, des **programmes nationaux** permettront de :
 - **Disposer d'outils communs** à l'ensemble des acteurs pour mutualiser les approches, faciliter les échanges de données, accélérer la diffusion ;
 - **Renforcer les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi** ;
 - Soutenir de façon additionnelle les **transitions numériques et écologiques** ;
 - Outiller les branches professionnelles pour **répondre aux métiers en tension** et **préparer l'évolution des besoins de compétences**.
3. Des **appels à projets d'innovation** seront lancés à échéances régulières pour faire **prospérer des expérimentation et de nouvelles approches**, qui ont vocation à essayer.

**La mise en œuvre du Plan à
l'échelon régional**

Les pactes régionaux et ultramarins d'investissement dans les compétences

- **Méthode des pactes 2019-2022 :**
 - **Axes de transformation définis par l'État traduits dans le cadre d'un Cadre d'élaboration État – Région auquel est annexé un cadre de réponse en vue de la signature des pactes régionaux et ultramarins d'investissement dans les compétences.**
 - **Logique Contrat de Plan couvrant la période 2019-2022 :**
 - Engagements réciproques mesurables ;
 - Principe d'additionnalité ;
 - Diagnostic partagé (publics, marché du travail, outils) ;
 - Logique de parcours composé de plusieurs étapes (fin de la logique de décompte en nombre d'entrées) ;
 - Réponse plus coordonnées aux besoins des entreprises et des territoires ;
 - Renforcement de l'accompagnement ;
 - Invitation à l'expérimentation via des moyens dédiés et soutien à l'innovation pédagogique ;
 - Attention particulière aux habitants des Quartiers prioritaires de la ville ;
 - Adaptation des outils de suivi ;
 - Évaluation embarquée dans chaque pacte.

Les pactes régionaux et ultramarins d'investissement dans les compétences

- **Calendrier des Pactes régionaux 2019-2022 :**

- Lancement de la phase d'élaboration des Pactes en région mi juin ;
- Les pactes co-élaborés sur la période Juin –Novembre 2018.

- **Calendrier des Pactes ultramarins 2019-2022 :**

La contractualisation des Pactes ultramarins s'inscrit dans la dynamique des Assises des Outre-Mer et dans le cadre de la Loi relative à l'Egalité Réelle Outre-Mer (EROM) :

- Lancement de la phase d'élaboration des Pactes en outre-mer fin septembre ;
- Les pactes seront co-élaborés sur la période Octobre 2018 – Mars 2019 ;
- Cohérence attendue avec les contrats de convergence et de transformation 2019-2022.

Défis & objectifs des Pactes régionaux et ultramarins

Pour cibler « autrement » les investissements et pour construire *la mise en cohérence d'actions nouvelles et d'amplification d'actions existantes*, un dialogue approfondi est nécessaire :

- L'approche pluriannuelle du Plan d'investissement le permet ;
- Elle offre l'occasion de mieux documenter les pratiques, de capitaliser les expériences et d'en partager les analyses, de programmer la formation des acteurs pour réussir la conduite du changement et engager, au-delà du plan lui-même, une démarche vertueuse d'amélioration continue des dispositifs ;
- **Logique de montée en puissance progressive mais tangible avec :**
 - Les projets déjà identifiés ou susceptibles d'être initiés très rapidement ;
 - Les chantiers à ouvrir ;
 - Les pistes à trois ans.

Les conventions d'amorçage

- ✓ 18 conventions d'amorçage Etat-Région signées et 1 convention nationale Etat-Pôle emploi
 - Des engagements régionaux à hauteur de 274 820 entrées en 2018 dont 44% de personnes en recherche d'emploi non qualifiées ;
 - Un engagement de Pôle emploi à hauteur de 198 916 entrées en 2018.
 - 148 730 formations supplémentaires conventionnées par les Régions et Pole emploi.
 - Les Conseils régionaux s'engagent massivement dans la formation des personnes en recherche d'emploi puisqu'ils assumeront 65% de l'objectif de formations supplémentaires (soit 96 580 formations).
 - 663M€ d'autorisations d'engagements délégués.

- ✓ Un impact à effet différé sur les entrées en formation dû au calendrier de signature des conventions d'amorçage entre mars et septembre

- ✓ *Mise en place d'un outil de suivi des entrées en formation au travers d'un tableau de bord mensuel des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi*
 - *Périmètre : Convention d'amorçage 2018 et volet formation des Pactes régionaux et ultramarins ;*
 - *Suivi par financeur des entrées en formation et des heures de formation, de l'atteinte des objectifs en termes de public visé, des caractéristiques des publics bénéficiant des formations, des domaines et types de formation.*

Les axes d'intervention

2 axes d'intervention :

Garantir l'accès des publics les plus fragiles aux **parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés** pour construire la société des compétences.

Proposer des **parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective.**

Le pacte pourra proposer la mise en œuvre combinée des objectifs des 1 et 2 intégrant une prise en compte de la mobilité et proposant un accompagnement des bénéficiaires tout au long du parcours de formation.

Un axe transverse :

S'engager dans la **modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations.**

Les 3 axes doivent faire l'objet d'une déclinaison dans le cadre des pactes régionaux et ultramarins d'investissement dans les compétences.

Les axes 1 & 2 des pactes régionaux

Les parcours devront répondre aux objectifs transversaux suivants :

- Garantir l'accès des personnes les plus fragiles à la formation à travers une palette de solutions permettant de répondre à la singularité des besoins, dans des parcours plus fluides ;
- Renforcer l'articulation des différentes étapes pour éviter les ruptures et les abandons ;
- Préparer la réussite dans des parcours qualifiants en travaillant les articulations entre les étapes préparatoires et la formation qualifiante et renforcer la cohérence entre les différentes étapes ;
- Tester d'autres approches pédagogiques, associant des prestations complémentaires utiles à la réussite, dans des approches non académiques (pédagogies inductives ou inversées, digitalisation des outils pédagogiques ...);
- Renforcer les articulations avec le monde de l'entreprise à travers des démarches pédagogiques combinant périodes de formation en entreprise, situations d'alternance... ;
- Renforcer la validation des acquis de l'expérience, comme une voie de certification adaptée, adossée aux blocs de compétences ;
- Proposer, afin de lever les freins, un accompagnement individualisé pendant la formation.

Axe 1 des pactes régionaux

Le 1^{er} axe vise le financement de parcours de formation destinés aux publics peu ou pas qualifiés vers des métiers qui ouvrent des perspectives d'emploi à court et long terme.

- **Ces parcours** qualifiants vers l'emploi financés par le Plan d'investissement dans les compétences **devront prendre en compte les nouveaux besoins de l'économie**, dans un contexte où 50% des métiers seront profondément transformés dans les dix ans à venir.
- **Dans ce contexte, les Pactes régionaux constituent l'opportunité de faire évoluer la commande de formation et de penser des réponses renouvelées qui allient vision prospective (réponses structurelles dans une approche programmatique) et réponse plus immédiate, correspondant à des besoins plus conjoncturels.**
- Le financement additionnel pluriannuel de l'Etat doit permettre **d'accélérer et de diffuser de nouvelles approches en matière de commande de formation, dans un contexte où les exigences d'anticipation des besoins d'emploi et de compétences n'ont jamais été si fortes.**

Objectifs de l'axe 1 des pactes régionaux

Les **objectifs prioritaires** soutenus dans le cadre de ce 1^{er} axe d'intervention visent notamment à :

- **Faire du territoire un moteur de développement économique par le choix du développement des compétences** dans le cadre de politiques de formation agiles et créatives, en pointe sur les secteurs innovants et offrant des opportunités de reconversion pour les actifs confrontés aux mutations économiques ;
- **Favoriser l'agilité des parcours qualifiants ou certifiants à travers des compléments modulaires additionnels correspondant aux nouvelles compétences attendues des entreprises ;**
- **Apporter des réponses Formation en cohérence avec les besoins immédiats des entreprises et répondre aux besoins en compétence des secteurs en tension du territoire, en lien avec Pôle emploi ;**
- **Tester de nouvelles approches sous la forme de « mise en activité ».**

Axe 2 des pactes régionaux

Le 2^e axe vise à garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par le renforcement des parcours visant la consolidation des compétences clés.

Ce 2^e axe d'intervention se fixe comme objectif de **renforcer les parcours de formation destinés aux publics non qualifiés qui accèdent insuffisamment à la formation**, afin de **garantir** à ces publics les plus fragiles, qui sont les plus menacés d'être distancés à l'heure de la reprise et alors que les métiers vont être profondément transformés au cours des dix prochaines années, **l'accès effectif à une formation.**

Il porte sur le **ciblage assumé vers certains programmes de savoirs de base et compétences clés indispensables** pour l'accès aux **parcours qualifiants vers l'emploi, mobilisant, par des approches innovantes, des leviers d'intervention au service de la réussite de ces publics et de leur insertion.**

Objectifs de l'axe 2 des pactes régionaux

Les **objectifs prioritaires** soutenus dans le cadre de ce 2^e axe visent notamment à :

- Proposer **des parcours de formation aux savoirs fondamentaux** (savoirs de base, compétences clés et numériques) **et aux compétences sociales et cognitives** ;
- **Améliorer la fluidité des parcours pour éviter les ruptures et les abandons** ;
- **Assurer un accompagnement pendant le parcours de formation** ;
- **Agir contre les inégalités sociales ou territoriales et assurer l'égalité d'accès à la formation.**

Le Pacte régional permettra de proposer de nouvelles approches ou modalités de déploiement.

Axe 3 des pactes régionaux

Le 3^e axe – transverse – soutient la **modernisation des contenus, des modes de mise en œuvre de la formation.**

Au-delà de l'intensification des actions de formation au bénéfice de personnes pas ou peu qualifiées, le Plan d'investissement vise aussi la transformation des cultures professionnelles dans son champ de déploiement.

En complément de l'appel à projets national vers l'Innovation, directement piloté par l'Etat, **les Pactes régionaux pourront financer de nouvelles ingénieries en appui d'expérimentations ou favoriser l'émergence de nouvelles approches pédagogiques dans le cadre des parcours (par le financement de dépenses de R&D ou d'ingénierie).**

Objectifs de l'axe 3 des pactes régionaux

Les **objectifs prioritaires** soutenus dans le cadre de cet axe transverse visent à :

- Faire émerger de nouvelles approches de diagnostic basée sur **l'analyse des données relatives à l'emploi et de nouvelles approches prospectives** ;
- Développer de **nouvelles ingénieries de parcours intégrés de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion**, moderniser les approches pédagogiques, mobiliser les outils numériques et favoriser les démarches multimodales ;
- Favoriser le développement de **nouvelles approches collaboratives apprenantes** : communautés apprenantes, écosystèmes collaboratifs, dispositifs d'apprentissage par l'expérience, d'entreprises apprenantes, ... ;
- Inscrire **l'accompagnement pendant la formation** dans une approche pédagogique intégrée.

Ces interventions qui portent sur le financement d'ingénieries devront être rigoureusement documentées et faire l'objet d'un travail de capitalisation.

La méthode

1. Démarche d'élaboration
2. Enjeux du diagnostic
3. Modalités d'évaluation
4. Gouvernance et pilotage

Démarche d'élaboration

- Les pactes seront **signés a minima par le/la président(e) du Conseil régional et le/la préfet(e) de région** à l'issue d'un temps de dialogue et de co-construction permettant d'associer les acteurs du territoire
- Ils tiendront **compte des spécificités locales**
- Ils **associeront les acteurs du territoire** dans un dialogue que le Conseil régional et l'État organisent en coordination avec les partenaires sociaux, les acteurs du Service public de l'emploi, les collectivités locales et les entreprises
- **Pôle emploi, la mission locale et l'ensemble des acteurs du Handicap (AGEFIPH,...) seront mobilisés** pour réussir l'orientation des publics vers les nouvelles actions de formation financées dans le cadre des pactes
- **La coordination avec Pôle emploi sur les achats de formation** permettra d'assurer une complémentarité des interventions pour réussir l'atteinte qualitative et quantitative du Plan
- **Une démarche d'évaluation systématique**, soutenue par un comité scientifique national d'évaluation, devra être intégrée aux pactes dès leur signature

Enjeux du diagnostic

Un diagnostic partagé des besoins des actifs et des entreprises du territoire :

- La réalisation d'un diagnostic des besoins des publics et des entreprises prenant en compte les réalités du territoire et les actions déjà conduites permettant d'identifier :
 - *les besoins des publics prioritaires du Plan d'investissement dans les compétences*
 - *zooms spécifiques sur les publics résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ou dans les zones rurales et les personnes en situation de handicap*
- Un état des lieux de l'offre de formation existante sur le territoire et de la mesure d'adéquation avec les besoins du territoire
- La méthode proposée pour l'élaboration d'une démarche intégrée de diagnostic permettant de penser :
 - *une actualisation en continu de l'état des lieux et des réponses de formation qui en découlent*
 - *capitalisation des expériences pour une amélioration continue de l'efficacité des pactes*

Un cadre d'élaboration qui repose sur un dialogue avec les acteurs du territoire et qui implique le CREFOP

Modalités d'évaluation

L'évaluation : un levier indispensable de l'ambition de transformation portée par le plan d'investissement dans les compétences.

- **Systematicité de l'évaluation** : chaque pacte régional exposera les modalités de suivi et d'évaluations retenues
- **La proposition de trois projets à évaluer, soumis au comité scientifique national du Plan d'investissement dans les compétences et financé par lui :**
 - *Le comité scientifique, composé d'experts et animé par la DARES, engagera, à la suite d'une phase d'échanges avec chaque Région sur les projets proposés, des appels à projets de recherche sur les projets retenus*
 - *Les Pactes devront décrire la façon dont seront déployés ces projets, leur nature, leurs caractéristiques ainsi que leur valeur ajoutée attendue*
 - *Les trois projets n'ont pas tous nécessairement vocation à être tous construits simultanément en début de programme et le comité scientifique pourra proposer des évaluations conjointes de plusieurs projets poursuivant les mêmes objectifs*

Gouvernance et pilotage

Une gouvernance quadripartite.

- Gouvernance installée au sein du Crefop : *Cadre de coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi*
- Coordination des financeurs de formation: *au sein de la conférence des financeurs*

Des espaces territoriaux d'animation et de coordination :

- assurer la veille sur l'évolution des besoins et l'adaptation en continu des projets financés dans le cadre des pactes ultramarins ;
- Assurer l'accès effectif des jeunes et demandeurs d'emplois peu qualifiés résidant dans les territoires les plus défavorisés

Des exigences de pilotage coordonnées sur le fondement d'objectifs partagés.

- Un pilotage par objectifs :
 - Intégrer le socle commun d'indicateurs du Plan d'investissement dans les compétences*
 - Définir des modalités de suivi et de pilotage spécifiques aux actions et aux projets contractualisés dans le cadre du pacte.*

Les travaux relatifs aux trajectoires financières pluriannuelles des pactes régionaux

- ✓ **Éléments de contexte - une évolution de la M71 et de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2019 permettant d'identifier les formations :**
 - à destination des personnes en recherche d'emploi ;
 - Insertion sociale et professionnelle dont celles visant la consolidation des compétences clés, les formations professionnalisantes, les formations certifiantes.

- ✓ **Les principes directeurs du cadre de l'additionnalité des pactes (Annexe 11) :**
 - La détermination d'un socle régional de référence fondée sur le principe d'une négociation encadrée ;
 - La définition d'une trajectoire financière pluriannuelle du pacte par année et par axe du pacte.

- ✓ **La présentation de la trajectoire financière pluriannuelle du pacte :**
 - Une trajectoire attendue pour le 9 novembre ;
 - Un pilotage resserré DIRECCTE-DGEFP au travers notamment d'une audio conférence hebdomadaire ;
 - Un contrôle de soutenabilité budgétaire opéré par la DGEFP ;
 - Un arbitrage attendu pour fin novembre.

Les travaux relatifs aux système d'information dans les pactes régionaux

✓ Une exigence d'interopérabilité renforcée des systèmes d'information :

- **Un accrochage à la plateforme AGORA** qui vise à agréger l'ensemble des données existantes sur la formation et qui permettra dès fin 2019 de suivre les trajectoires de tous les individus entrés en formation, quel que soit le financeur ;
- **Le recours à la dématérialisation des orientations** afin de fluidifier l'orientation et le suivi de l'accès en formation en assurant la dématérialisation de l'orientation quelques soient les financeurs des actions de formation.

✓ Des engagements formalisés dans le cadre d'une annexe système d'information au pacte portant sur :

- L'accrochage des Régions à la plateforme AGORA avant le 30 juin 2019 ;
- Le choix de chaque région entre la création ou l'utilisation d'une solution territoriale et l'utilisation d'une solution nationale de dématérialisation des orientations en formation ;
- L'engagement de mise en œuvre de la solution territoriale de dématérialisation des orientations en formation dès 2019.

Le cadre de réponse

Le cadre de réponse décrit le type de restitution attendu :

1. Une présentation du cap de transformation porté par le pacte régional, exposant les engagements réciproques et structurants sur quatre ans ;
2. La production d'une déclinaison opérationnelle permettant de détailler les attendus pour chaque axe ;
3. Les leviers, outils et systèmes d'informations à déployer pour assurer la fluidité des parcours ;
4. Les modalités de pilotage et les indicateurs de suivi ;
5. Les modalités du concours financier de l'État.

Des annexes en appui de l'élaboration

- **Des documents et outils en appui à l'élaboration des Pactes :**

1. Un cadre de réponse décrivant le type de réponse attendu
2. Fiche de présentation de l'expérimentation sur l'évolution des parcours certifiants en mode agile
3. Présentation de la boîte à idées « Inspir'actions »
4. Cahiers régionaux Prospective Métiers Qualification 2030 (PMQ), DARES
5. Recommandations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des Pactes régionaux (CNEFOP)
6. Modalités de préparation et méthodologie pour l'évaluation des projets dans le cadre des Pactes
7. Suivi des pactes régionaux d'investissement dans les compétences
8. Présentation des programmes nationaux du Plan d'investissements dans les compétences
9. Guide méthodologique « *Élaboration des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences : sources et usages des données* » (France Stratégie)

Guide des achats d'actions de formation professionnelle de qualité, agiles et pérennes (CNEFOP)

Principes directeurs du cadre de l'additionnalité et modalités du conventionnement financier

→ **Une seule adresse :** <http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/plan-d-investissement-competences/pactes-regionaux>

Les programmes nationaux

Les programmes nationaux

Les programmes nationaux déployés dès 2018 visent à :

- Disposer d'**outils communs à l'ensemble des acteurs** pour mutualiser les approches, **faciliter les échanges de données**, accélérer la diffusion
- **Renforcer les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi** à travers :
 - le renforcement du volet formation dans une articulation des dispositifs actuels
 - l'accélération du déploiement d'outils existants
 - la création de nouveaux outils
- **Soutenir de façon additionnelle les transitions numériques et écologiques**
- Outiller les branches professionnelles pour **répondre aux métiers en tension** et préparer l'évolution des besoins de compétences

Axe 1 - « Mieux voir pour mieux orienter la formation »

Focus sur :

- **Programme - Prospective et outils d'analyse des besoins en compétences**
- **Programme - Evaluer les compétences clés et numériques**
- **Programme - Ingénierie de parcours personnalisé par les acteurs du CEP**
- **Programme - Repérer et mobiliser les publics invisibles**

Un appel à projets de prospective avec les branches professionnelles

- **Objectifs**

- Renforcer l'effort de prospective des branches professionnelles ou des filières afin de disposer d'une lecture plus fine et plus agile des évolutions des métiers et de compétences ;
- Outiller les entreprises pour développer la GPEC, renforcer les approches par les compétences, dans une logique de prise en compte des transformations des métiers et des compétences par vagues, dans une approche progressive, faire évoluer l'offre de formation, faciliter les recrutements et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

- **Valeur ajoutée**

- Soutenir des démarches innovantes dans leurs actions, leurs modalités de mise en œuvre et d'appropriation ;
- Anticiper et accompagner les transformations de l'emploi, adapter l'offre de formation et sécuriser les parcours professionnels des salariés.

→ **20 projets sélectionnés dans en 2018 (et 10 conventionnés) concernant 40 branches**

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/aappic-gpec_presentation-projet-laureats101018.pdf

Outil digital de positionnement des compétences numériques

- **Proposer à toutes les personnes à la recherche d'un emploi un positionnement des compétences numériques, approchées par blocs**
 - Réalisation du questionnaire à titre individuel ou de façon accompagnée, notamment par le service public de l'emploi ;
 - Outil intégré à l'interface numérique du CPF, pour mise à disposition de tous les actifs.
 - **Valeur ajoutée**
 - Permettre aux actifs (y compris les plus en fragiles) de se situer et d'identifier leurs acquis, au regard d'un référentiel européen (DIGCOMP) ;
 - Accélérer les entrées en formation pour les personnes en recherche d'emploi pour lesquelles un besoin est identifié ;
 - Stimuler le désir de se former au numérique notamment à travers l'interface numérique du CPF.
- Phase de test de l'outil en partenariat avec 11 acteurs du SPE (ALE Pôle emploi, Missions locales et Cap emploi) de novembre - décembre 2018.

Outil digital de positionnement des compétences clés

- **Proposer à toutes les personnes à la recherche d'un emploi un positionnement des compétences clés, approchées par blocs**
 - Réalisation du questionnaire à titre individuel que de façon accompagnée, notamment par le service public de l'emploi ;
 - Outil intégré à l'interface numérique du CPF, pour mise à disposition de tous les actifs.
- **Valeur ajoutée**
 - Permettre aux actifs (y compris les plus en fragiles) de se situer sans stigmatisation leur maîtrise des savoirs fondamentaux et leur marge de progression ;
 - Accélérer les entrées en formation pour les personnes en recherche d'emploi pour lesquelles un besoin est identifié
 - Stimuler le désir de se former aux compétences clés notamment à travers l'interface numérique du CPF.

→ **Déploiement de l'outil – Décembre 2018**

Développer l'ingénierie de parcours personnalisé d'accès à la qualification

- **Objectifs : proposer une offre de service intégrée spécifique mobilisable en amont d'un parcours d'accès à la qualification dénommée « *Prépa compétences* » :**
 - Ingénierie de parcours en appui au conseiller en évolution professionnelle Pôle emploi dans le cadre de la préparation à la formation des bénéficiaires inscrits dans un parcours d'accès à la qualification ;
 - Parcours personnalisé d'une durée de 8 à 35 jours composé de 4 phases successives mais non nécessairement cumulatives, elles-mêmes composées d'un ensemble d'ateliers mobilisables « à la carte » ;
 - Offre de service portée conjointement par Pôle emploi et l'AFPA en 1^{ère} phase de déploiement.
- **Valeur ajoutée**
 - Favoriser l'accès à la qualification, sécuriser la réussite des parcours de formation et *in fine* l'accès à un emploi durable des personnes peu ou pas qualifiées les plus éloignées de l'emploi.

→ **Déploiement progressif à compter de juin 2018, 10 600 bénéficiaires en 2018**

Programme - Repérage des publics dits « invisibles »

Le Plan d'investissement dans les compétences entend soutenir le renouvellement des méthodes pour renouer le dialogue avec les publics éloignés de l'emploi et prioritairement avec les jeunes « invisibles », par l'expérimentation, rigoureusement évaluée, et l'intensification des actions déjà conduites produisant des résultats opérants.

Contexte :

- En 2017, un groupe de travail « repérer et mobiliser les jeunes » s'est réuni dans le cadre du Conseil d'Orientation des Politiques de jeunesse (COJ) - **Objectif** : outiller les acteurs de l'insertion des jeunes et dégager une stratégie partenariale de repérage via la diffusion d'une boîte à outils en mars.

Méthodologie :

Sous l'égide du HCCIE, mise en place d'un groupe de travail Repérage des publics dits « invisibles » ayant vocation à :

- Partager les constats et les enjeux afin de concevoir une stratégie nationale de repérage et de remobilisation des « invisibles » à mettre en œuvre, dans chaque région, à partir d'un diagnostic partagé et reposant sur la coordination des acteurs du territoire pour améliorer l'orientation et le suivi des publics « invisibles » ;
- S'accorder sur les lignes directrices du cahier des charges national et des appels à projets déconcentrés et leur articulation avec les autres politiques publiques.

⇒ **Lancement d'appels à projet « repérer et mobiliser les publics dits invisibles » au niveau régional sur le fondement d'un cahier des charges national.**

Les principes directeurs du cahier des charges national

- **Public cible** : Les personnes qui n'accèdent pas ou plus aux dispositifs d'accompagnement vers la formation, l'insertion et l'emploi et prioritairement les 16-29 ans issus des QPV et zones rurales.
- **Nature des actions** :
 - Privilégier le « aller vers » le public dans son environnement : actions pro-actives ;
 - Prévoir une phase de diagnostic pour cibler les besoins et attentes personnelles ;
 - Favoriser la dimension de « raccrochage » : s'alimenter des pratiques existantes comme expérimentation de nouvelles modalités innovantes de mobilisation ;
 - Intégrer la question de la sortie à l'issue du repérage et de la mobilisation.
- **Financement** : 100 M€ sur 2019- 2022.
- **Calendrier proposé** : envoi du cahier des charges national en décembre 2018 pour publication des AAP déconcentrés au 31 janvier 2019 et conventionnement des porteurs de projets au premier semestre 2019.
- **Inscription en complémentarité avec les pactes régionaux et ultramarins d'investissement dans les compétences** avec l'objectif qu'une partie des « invisibles » remobilisés accède à un parcours de formation professionnelle.

Axe 2 - « Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi »

Focus sur :

Programme - Développer les compétences relationnelles

Programme - Accompagner les jeunes vers et dans l'emploi

Programme - Développer les EPIDE et les E2C

Programme - Assurer la formation des salariés en IAE

Programme - Accompagner les étrangers primo arrivants et les réfugiés vers l'emploi

Proposer des ateliers Compétences relationnelles attendues par les recruteurs

- **Proposer à toutes les personnes à la recherche d'un emploi une prestation leur permettant de mieux intégrer la dimension de compétences relationnelles**
 - Création par Pôle emploi d'une prestation permettant de répondre aux besoins des employeurs sur la détention des savoir-être professionnels en entreprise « *valoriser son image professionnelle* »;
 - D'une durée estimée de 2 à 3 semaines, sous la forme d'un tronc commun de 5 jours, complété de modules à la carte, sur la dimension individuelle (autonomie, réactivité, persévérance...), environnementale (capacité d'adaptation, gestion du stress...), ou collective (sens de la communication, travail en équipe...).
- **Valeur ajoutée**
 - Permettre aux demandeurs d'emploi de mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

→ **Lancement en septembre 2018, 12 000 entrées prévues**

En outre, le plan financera la création d'un référentiel de certification des compétences de savoir être professionnels sous la forme de blocs de compétences.

Déployer la Garantie Jeunes

- **Objectifs :**

- Un accompagnement global et intégré des jeunes de 16 à 25 ans révolus, en grande précarité, ni en emploi, ni en formation, ni en étude
- Un parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, assuré par les conseillers des missions locales qui s'appuie sur une première phase intensive sous forme d'ateliers collectifs, un suivi individuel personnalisé par un conseiller référent et un accompagnement fondé sur « l'emploi d'abord »
- Un parcours sécurisé par une allocation dégressive selon les revenus issus de l'activité du jeune

- **Valeur ajoutée**

- Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'emploi à travers une démarche personnalisée et une garantie de ressources

**→ Généralisé sur l'ensemble du territoire par le réseau des missions locales
depuis le 1^{er} janvier 2017**

Développer les GEIQ

- **Les objectifs :**

- Soutenir le développement des parcours d'insertion qualification en contrat de professionnalisation mis en œuvre dans les GEIQ existants
- Faciliter l'émergence des GEIQ pour assurer une meilleure couverture du territoire et la diversification des secteurs d'activité couverts :
 - étudier la création de GEIQ sur les territoires / secteurs d'activité non couverts ;
 - donner l'impulsion nécessaire aux GEIQ émergents.

- **Valeur ajoutée**

- recruter des publics éloignés du marché du travail
- permettre l'accès à une formation qualifiante en situation de travail
- mettre en œuvre un accompagnement personnalisé social et professionnel
- former sur des métiers pour lesquels il existe une offre effective d'emplois
- intervenir en coordination avec les branches professionnelles dans une logique de GPEC territoriale

→ Lancement en mai 2018

Les E2C sont des associations créées à l'initiative des régions et fédérées au sein d'un réseau. Elles sont fondées sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques et ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (code de l'éducation).

14 700 jeunes ont été accompagnés dans 124 site-écoles présents sur le territoire en 2017.

Publics : Des jeunes de 16 à 26 ans sans diplôme ni qualification professionnelle.

50 % femmes/50 % hommes

35 % des jeunes sont issus des QPV.

L'âge moyen des bénéficiaires est de 20 ans.

Résultats 2017: 52 % sont en sortie positive



Développer les E2C

- **Les objectifs :** développer et améliorer une modalité efficace d'accompagnement vers l'emploi de jeunes peu qualifiés
 - financement de 2 000 parcours supplémentaires par an pour moitié dans les établissements existants, pour moitié en créant 9 nouveaux sites ou écoles ;
 - intensification de la formation des formateurs pour renouveler l'approche pédagogique au sein du réseau pour 1 000 agents du réseau ;
 - investissement dans le SI du réseau
 - Calendrier :
 - Ouvrir progressivement les nouvelles places à partir de 2019 (1250) jusqu'à 2022 (2000).
 - Promouvoir l'approche par compétence entre 2018 et 2020.
 - Moderniser progressivement le SI jusqu'en 2022.

→ Un financement additionnel de 11,8 M€

→ Lancement en 2019

Le Plan d'investissement dans les compétences entend soutenir des initiatives d'accompagnement favorisant l'insertion professionnelle des jeunes notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

- **Public cible** : jeunes de 18 à 25 ans qui ont souscrit un contrat dit de « volontariat pour l'insertion » leur donnant le statut de « volontaires » régi par le code du service national. En 2017, 29% des jeunes accompagnés par l'EPIDE étaient issus des QPV.
- **Parcours d'accompagnement intensif** qui organise des formations de remise à niveau scolaire et des actions d'insertion à destination d'un public jeune rencontrant des problèmes comportementaux et/ ou sociaux sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle et potentiellement en voie de marginalisation.
- **Nature des actions envisagées** :
 - Installer une offre de service EPIDE dans un territoire non ou insuffisamment couvert avec l'ouverture d'un nouveau centre portant le nombre de places à 3105 entre 2019 et 2022 soit + 150 places
 - Accompagner le déménagement de deux centres aujourd'hui sous-occupés (Combrée et Lanrodec) en augmentant leurs capacités d'accueil (150 places chacun) soit + 105 places.
- **Financement** : 38,76M€ sur la période 2019-2022.
- **Calendrier proposé** : en 2019 déménagement des deux centres et 2019- 2022 ouverture d'un nouveau centre.

Intensifier l'accès à la formation des salariés en IAE

- **Les objectifs :**

- Augmenter le taux d'accès à la formation des salariés en IAE qui rencontrent "des difficultés sociales ou professionnelles particulières » ;
- Le programme soutiendra notamment de l'ingénierie de parcours et la réalisation d'actions de formation à travers des conventions avec les OPCA ;
- Une approche collective sera privilégiée ainsi que l'approche par expérimentation, en tirant les leçons du dispositif en cours de test et intitulé "formation en situation de travail".

- **Valeur ajoutée**

- Lever les réticences des employeurs à envoyer les salariés en insertion en formation ;
- Conforter le triptyque "accompagnement, formation, emploi" et rendre les parcours en IAE plus efficaces pour accéder à l'emploi durable ;
- Assurer la montée en compétence et augmenter le taux d'accès à l'emploi durable au terme d'un parcours en IAE.

→ **Lancement en juin 2018, 25 000 bénéficiaires prévus**

Accompagner les étrangers primo-arrivants et réfugiés vers l'emploi

- **Les objectifs : concourir à l'intégration professionnelle des primo-arrivants à travers un programme dédié :**

Pour le public des primo-arrivants (*dont les bénéficiaires d'une protection internationale*) :

- La création, à titre expérimental, d'un parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL), accessible aux moins de 26 ans ;
- Le lancement d'une expérimentation d'accompagnement à l'obtention d'un titre professionnel du Ministère du travail par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Pour les bénéficiaires d'une protection internationale :

- La poursuite de l'expérimentation du parcours intégré d'insertion HOPE (hébergement, orientation et parcours vers l'emploi) ;
- Le lancement d'un appel à projets visant à soutenir des projets d'accompagnement global (emploi, formation, logement, mobilité...), la coordination et la professionnalisation des acteurs sur chaque territoire, l'accompagnement de publics spécifiques (personnes réfugiées peu ou pas qualifiées ; femmes ; seniors...).

- **Valeur ajoutée**

- Concourir à l'intégration et à l'insertion professionnelle des primo-arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale à travers un programme dédié d'accompagnement vers l'emploi.

→ **Lancement septembre- décembre 2018**

Axe 2 - « Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi »

Focus sur :

Programme - Soutenir de façon additionnelle les transitions numériques et écologiques

-

Le Plan 10 000 formations dans les métiers du numérique.

Plan 10 000 formations dans les métiers du numérique

• Objectifs

- Favoriser l'accès de jeunes peu qualifiés (jusqu'au niveau IV) aux métiers du numérique, en forte croissance , à travers le financement de :
 - 5 000 formations labellisées Grande École du Numérique
 - 3 000 POEC et 2 000 AFPR dont les durées sont portées à 800 heures pour accueillir des personnes de faible niveau de qualification et organiser leur montée en compétence

• Valeur ajoutée

- Proposer une formation adaptée (plus longue) vers les métiers du numérique à des personnes peu qualifiées
- Permettre aux entreprises de répondre à leurs besoins de compétences non couverts
- Améliorer la couverture territoriale d'une offre de formation très concentrée sur les métropoles et permettre à l'offre de formation de se structurer avant de rejoindre le modèle économique standard

→ **350 formations labellisées - couverture de l'ensemble des régions, y compris l'outre-mer, 12 400 bénéficiaires attendus sur 2018 et 2019**

Axe 2 - « Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi »

Focus sur :

**Programme - Répondre aux besoins des métiers en
tension**

-

La Préparation opérationnelle à l'emploi collective

Répondre aux besoins des métiers en tension (Appel à projets POE C)

- **Objectifs**

- Alors que les entreprises expriment des besoins de recrutement non pourvus, d'autant plus importants en 2018 que les signaux d'une reprise économique se matérialisent, mobiliser la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) collective, outil à la main des branches professionnelles, pour identifier au plus près de leurs adhérents les besoins en compétences.
- Former 27 000 demandeurs d'emploi sur l'année 2018.

- **Valeur ajoutée**

- Répondre aux besoins en compétences de court terme identifiés par les branches professionnelles ;
- Accompagner la transition dans une approche régionale plus intégrée, favorisant le dialogue au bon niveau pour assurer la cohérence entre les différents acheteurs.

→ **Lancement en avril 2018**

Les principes directeurs de la POEC en 2019

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

⇒ Inscription de la POEC comme l'un des leviers d'action au service de la stratégie de l'OPCO en matière de réponses proposées aux besoins en compétences des entreprises et d'appui à leur démarche de GPEC.

✓ Schéma 2018 :

- 2 appels à projet nationaux portés par Pôle emploi et lancés auprès des OPCA pour 27 000 entrées prévues ;
- Une priorité donnée aux formations au service de la transition écologique devant représenter au moins 15 % des entrées programmées ;
- Un cofinancement de la POEC par les OPCA (25%) et l'Etat (75%) – 92M€ au titre du plan d'investissement dans les compétences.

✓ Proposition 2019 :

- Un appel à projet national porté par Pôle emploi et lancé auprès des OPCA sur 12 mois
- Une poursuite de la priorité donnée aux métiers verts avec le maintien du taux de 15% des entrées programmées
- La priorité donnée aux formations orientées vers les personnes peu qualifiées et proposant les meilleurs taux d'accès à l'emploi
- Des **réponses déclinées régionalement** s'inscrivant en cohérence avec **la stratégie globale de l'OPCO**, avec la stratégie portée par le Conseil régional en matière de formation professionnelle et de développement économique et en complémentarité avec les pactes régionaux d'investissement dans les compétences
- Un cofinancement de la POEC par les OPCA (10%) et l'Etat (90%) – 110M€ au titre du plan d'investissement dans les compétences.

*Innover, expérimenter et transformer en profondeur
à travers un appel à projets national d'innovation en
plusieurs vagues*

Appels à projets d'innovation

Des appels à projets d'innovation lancés au niveau national

Des actions d'investissement à travers des **appels à projets d'innovations pour faire prospérer des initiatives publiques et privées**, qui ont vocation à essaimer et à associer les services déconcentrés

- dans la transformation de l'offre de formation ;
- dans des innovations pédagogiques et d'accompagnement ;
- dans la constitution de banques de ressources pédagogiques digitales ouvertes à l'ensemble des organismes de formation ;
- dans le soutien à la modernisation des organismes de formation, via le développement d'instruments mutualisés et les mises en réseau notamment ;
- dans les systèmes d'information ou les outils de data et la R&D d'analyse prédictive / intelligence artificielle.

Focus sur :

L'appel à projet 100% inclusion
« Une fabrique de la remobilisation »

AAP 100 % Inclusion

Une fabrique de la remobilisation

Expérimenter dans une logique de R&D sociale des parcours allant de la remobilisation à l'emploi durable, remettant les bénéficiaires eux-mêmes au cœur de l'action et de sa conception :

- Des parcours intégrés

Les porteurs de projets doivent apporter des éléments de réponse leur permettant de :

- **repérer et remobiliser des publics « invisibles »** pour les institutions publiques,
- **les maintenir engagés tout au long du parcours**, y compris, si cela s'avère nécessaire, via des offres de solutions de mobilité,
- **stimuler la prise d'initiative, l'envie de la réussite et la capacité de leadership des bénéficiaires**,
- **tirer profit d'une diversité de situations d'apprentissage** (par le sport, la culture, l'engagement civique ou solidaire, la création d'activité...) **et de modalités pédagogiques** (enseignement de pair à pair, outils numériques...) pour assurer la montée en compétences des bénéficiaires et leur accès à l'emploi ou à l'activité durable, par des voies qui leur soient adaptées.

- **L'engagement des bénéficiaires, dans la conception et au fil des parcours** au moyen d'outils et de méthodologies adaptées (*design thinking*, stratégies dites « bas de la pyramide » pour l'inclusion des plus fragiles...), inspirées par ce que nous apprennent les expériences locales ou les travaux scientifiques (sciences du comportement, économistes du développement...).

- **Une capacité à expérimenter par itérations successives** dans une logique de test, d'analyse et d'amélioration rapide (plusieurs itérations du parcours et évaluations, sur la durée du programme financé).

AAP 100 % Inclusion

Une fabrique de la remobilisation

Qui peut candidater ?

Toute structure publique ou privée. La constitution de consortiums est encouragée : renforcer des coopérations existantes, créer des coopérations originales entre acteurs d'un territoire (institutions scolaires ou universitaires, associations de tous les secteurs, entreprises...).

La dotation initiale de l'AAP est de 40M€. Pour être éligibles, les projets doivent présenter un budget d'au moins 2M€ pour une période couvrant 24 à 36 mois. La subvention par l'État pourra atteindre 80% des coûts pour les projets les plus novateurs.

Les porteurs de projets doivent obligatoirement joindre à leur candidature un avis du PDEC ou équivalent sur au moins un territoire d'expérimentation et, dans la mesure du possible, un avis du Conseil régional.

Calendrier et procédure :

- L'appel à projets est ouvert pour une période de 2 mois, à compter du 4 juin 2018. Les candidatures se font en ligne :
<https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>
- 3 à 4 vagues de sélection sur 2018-2019 ;
- Un groupe miroir composé de personnes relevant des publics cibles de l'AAP , un comité de sélection constitué d'un pool d'experts nationaux et internationaux et un comité d'engagement présidé par la Ministre du travail et composé de représentants du SGPI, de la DGEFP, de la DJEPVA, du CGET, de la DGESCO, de la DGCS et de la DGOM.

L'AAP « 100% inclusion ». Où en sommes-nous ?

- **Rappel de l'objectif** : Expérimenter dans une logique de R&D sociale des parcours intégrés, allant de la remobilisation à l'emploi durable, remettant les bénéficiaires eux-mêmes au cœur de l'action et de sa conception. Cibles prioritaires : QPV/ZRR, jeunes/DE peu ou pas qualifiés.
- **Ne pas financer une solution mais la résolution d'un problème**. Poser un diagnostic fin montrant que le porteur a perçu le problème que nous, nous n'avons pas compris. Première intension de solution, droit à itérer (logique expérimentale et droit à l'erreur), dispositifs fin de captation de la valeur
- **Lancement de l'AAP le 4 juin 2018, ouvert sur une période de 12 mois. Dotation initiale : 40M€ (AE 2018).**

Première vague de sélection : close (3 sept. - 6 nov.) → 18 projets déposés, 6 lauréats (montant prévisionnel d'engagements : 24,7M€).

Pour rappel, les étapes de la procédure :

- **Instruction et éligibilité** par la DGEFP + CDC : du 3 au 28 sept. 2018.
- **Comité des bénéficiaires**, composé de personnes relevant des publics cibles : le 3 octobre.
- **Comité de sélection**, composé de personnalités qualifiées (acteurs de l'ESS, académiques, chefs d'entreprises, élus...) : le 8 octobre.
- **Comité d'engagement** (SGPI, DGEFP, DJEPVA, CGET, DGESCO, DGCS, HCESSIS) présidé par le HCCIE : le 12 octobre.
- **Levée des réserves, puis événement d'annonce** des premiers lauréats : le 6 novembre.

▪ Prochaines étapes :

- **Retour vers l'ensemble des projets déposés en vague 1** : lauréats (1^{er} rdv sur site et travail de conventionnement, dans les 3 mois) et non lauréats (session de restitution détaillée, dans les 2 mois).
- **Animation de l'AAP et prochaines vagues d'instruction / sélection de dossiers**. Vague 2 : 15 janvier – 15 mars 2019.
- ✓ **Dotation supplémentaire : dotation de 200M€ sur l'action**. Objectif : couvrir les différentes vagues de l'AAP.
- ✓ **Durée de l'AAP : prolongation jusqu'au 31 déc. 2020**. Objectifs : donner le temps aux acteurs et territoires les moins préparés à y aller ; encourager de nouveaux cercles d'acteurs ; encourager des réponses et consortiums ambitieux/innovants, plus longs à monter

Focus sur :

L'appel à projet

« Insertion professionnelle des réfugiés »

AAP « *Insertion professionnelle des réfugiés* »

Contribuer à l'insertion professionnelle des publics cibles à travers l'expérimentation de parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi ou la création d'activité :

- Typologie d'actions :

- **Parcours vers l'emploi ou la création d'activité, dans une logique d'accompagnement global** (emploi, logement, mobilité, santé, français à visée pro, ...).
- **Actions de diagnostic préalable** (connaissance des bénéficiaires, des acteurs locaux, des opportunités d'un territoire), **de coordination et de structuration des acteurs au niveau d'un territoire, de mutualisation des ressources, et de professionnalisation des acteurs.**
- Toute action visant à **mieux évaluer et reconnaître les compétences des BPI.**
- Toute action visant à **multiplier les passerelles entre BPI et entreprises et à faciliter leur accès et maintien dans l'emploi** (modalités de recrutement, accompagnement de l'employeur).

- Publics cibles :

- **Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle.**

AAP « Insertion professionnelle des réfugiés »

Qui peut candidater ?

Toute structure publique ou privée. La constitution de consortiums est encouragée : renforcer des coopérations existantes, créer des coopérations originales entre acteurs d'un territoire et les entreprises.

Les projets devront s'inscrire en complémentarité avec les actions et dispositifs existants sur les territoires et **dans une dynamique concertée avec les acteurs du SPE et du SPRFP.**

Ils devront également prévoir une bonne **articulation avec le parcours du Contrat d'intégration républicaine (CIR)** mis en place par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, notamment ses cours de langue obligatoires.

Pour être éligibles, les projets doivent présenter un budget d'au moins 400k€ pour une période de 36 mois maximum. La subvention par l'État pourra atteindre 80% des coûts pour les projets les plus novateurs.

Calendrier et procédure :

- L'appel à projets est ouvert pour une période de 12 mois, à compter du 4 juin 2018. Les candidatures se font en ligne :
<https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>
- AAP ouvert sur 12 mois à compter d'octobre 2018 -3 vagues de sélection sur 2018-2019.

L'AAP « Intégration professionnelle des réfugiés »

▪ Rappel de l'objectif :

Soutenir des actions contribuant à l'intégration professionnelle des BPI, via le déploiement de parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi ou la création d'activité, la reconnaissance et le développement des compétences, la coordination et la professionnalisation des acteurs, la multiplication des passerelles avec les acteurs économiques d'un territoire.

▪ Lancement de l'AAP le 1^{er} oct. 2018, ouvert sur une période de 12 mois.

Dotation prévisionnelle (AE 2018-2019) : 10M€ + 5M€ de dotation additionnelle. Modification proposée au Copil.

Première vague de sélection : 15 nov. – 20 déc. 2018.

➔ Mobilisation de l'ensemble des Direccte via des correspondants référents ; animation territoriale en lien avec les services concernés (en préco : communication à l'ensemble des UD, dans le cadre des copil Hope, en pré-CAR ; repérage et organisation de porteurs au moyen du 2% FIE ; mobilisation des DR CDC ; ...).

▪ Calendrier prévisionnel de la première vague :

- **Instruction et éligibilité** par DGEFP + CDC + partenaires (DA, DI-AIR) : du 15 nov. au 5 déc.
- **Comité de sélection** (PQ et bénéficiaires) : semaine du 10 déc.
- **Comité d'engagement** : semaine du 17 déc.
- **Levée des réserves et notification des réponses** : déc. 2018 – janv. 2019

▪ Prochaines vagues d'instruction et de sélection de dossiers :

Vague 2 : avril - mai 2019.

Vague 3 : octobre – nov. 2019.

Focus sur :

**Appel à projet « prépa apprentissage »
#Demarretastory**

AAP « *prépa apprentissage* »

Soutien à des initiatives nouvelles d'accompagnement favorisant l'accès à l'apprentissage des jeunes en difficulté éloignés du marché du travail.

Expérimenter des parcours d'accompagnement devant permettre :

- ✓ d'identifier les compétences et les connaissances du jeune, de développer ses pré-requis relationnels et de sécuriser son entrée en contrat d'apprentissage ;
- ✓ d'accompagner l'entreprise dans le recrutement du jeune et dans les démarches administratives liées au recrutement d'alternants ;
- ✓ d'attirer les jeunes vers les emplois en tension (secteurs ou métiers à forts besoins de recrutement sur un territoire donné) ;
- ✓ de contribuer à la réduction du taux de rupture des contrats d'apprentissage.

Une adaptation de la durée du parcours d'accompagnement à la situation du jeune et à son projet professionnel.

Des parcours d'accompagnement à destination, prioritairement, des jeunes :

- ✓ Résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les zones rurales à revitaliser (ZRR) ;
- ✓ Ni en emploi ni en formation et ayant au plus atteint le niveau V ou niveau IV non validé ;
- ✓ en situation de handicap.

AAP « prépa apprentissage »

Qui peut candidater ?

- ✓ Tout organisme compétent (notamment les CFA et les groupements de CFA) en matière d'insertion professionnelle et d'apprentissage doté d'une personnalité morale et dont la capacité à atteindre, accompagner ou agir pour les publics cibles (jeunes et entreprises) est avérée.
- ✓ La constitution de consortiums est encouragée.

Calendrier et procédure :

- ✓ L'appel à projets est ouvert du 12 novembre 2018 au 15 mai 2019, avec une 1ère vague se clôturant 10 décembre 2018. Les candidatures se font en ligne :
<https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

- ✓ L'instruction et la sélection des dossiers se feront en plusieurs vagues

⇒ L'aide accordée au porteur de projet, sous forme d'une subvention, couvrira une période maximale de 2 ans et ne pourra atteindre 80% des coûts pour les projets les plus novateurs.